

Annexe 1 : Extrait du PLU – OAP n°1 Bérive

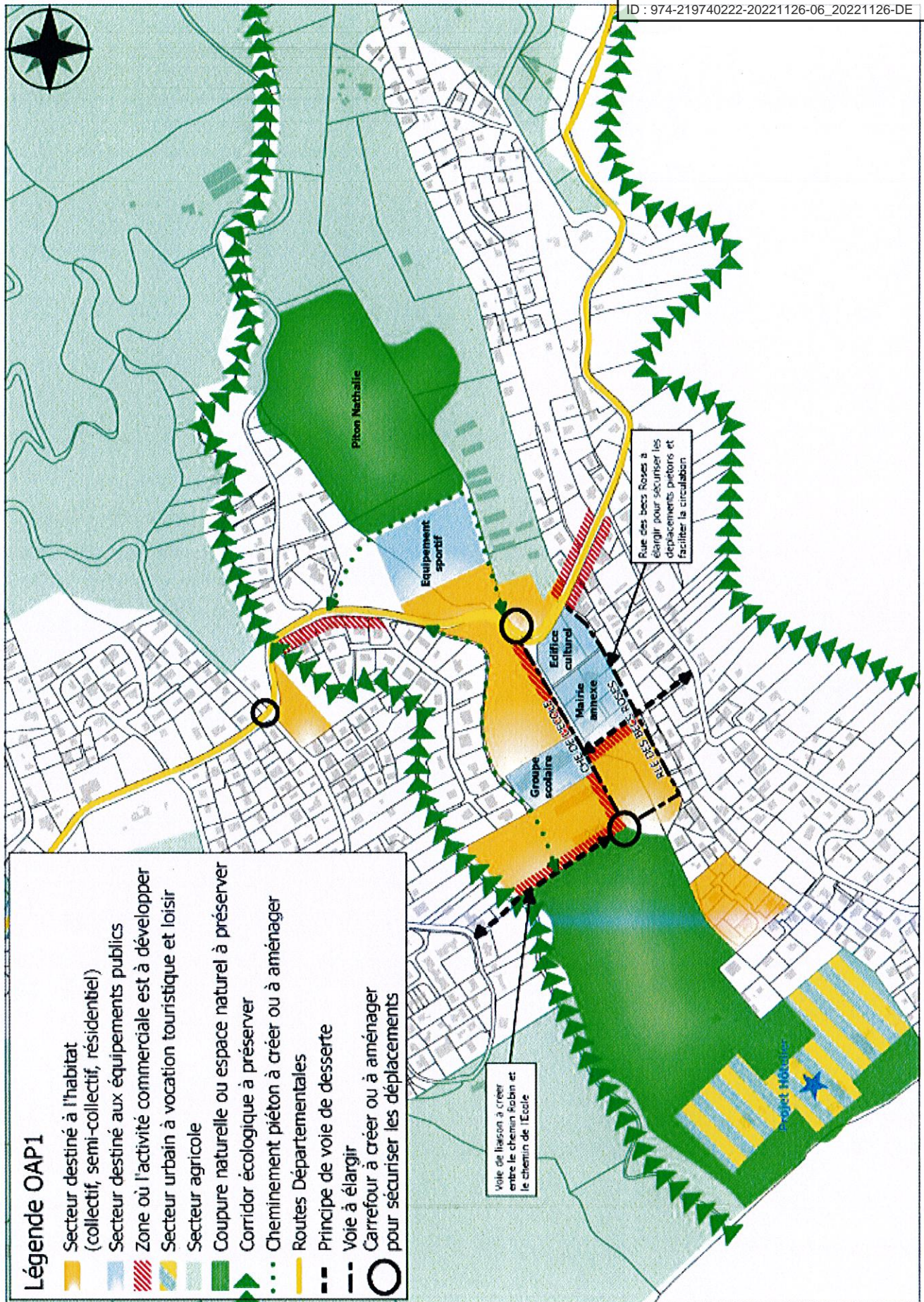
Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

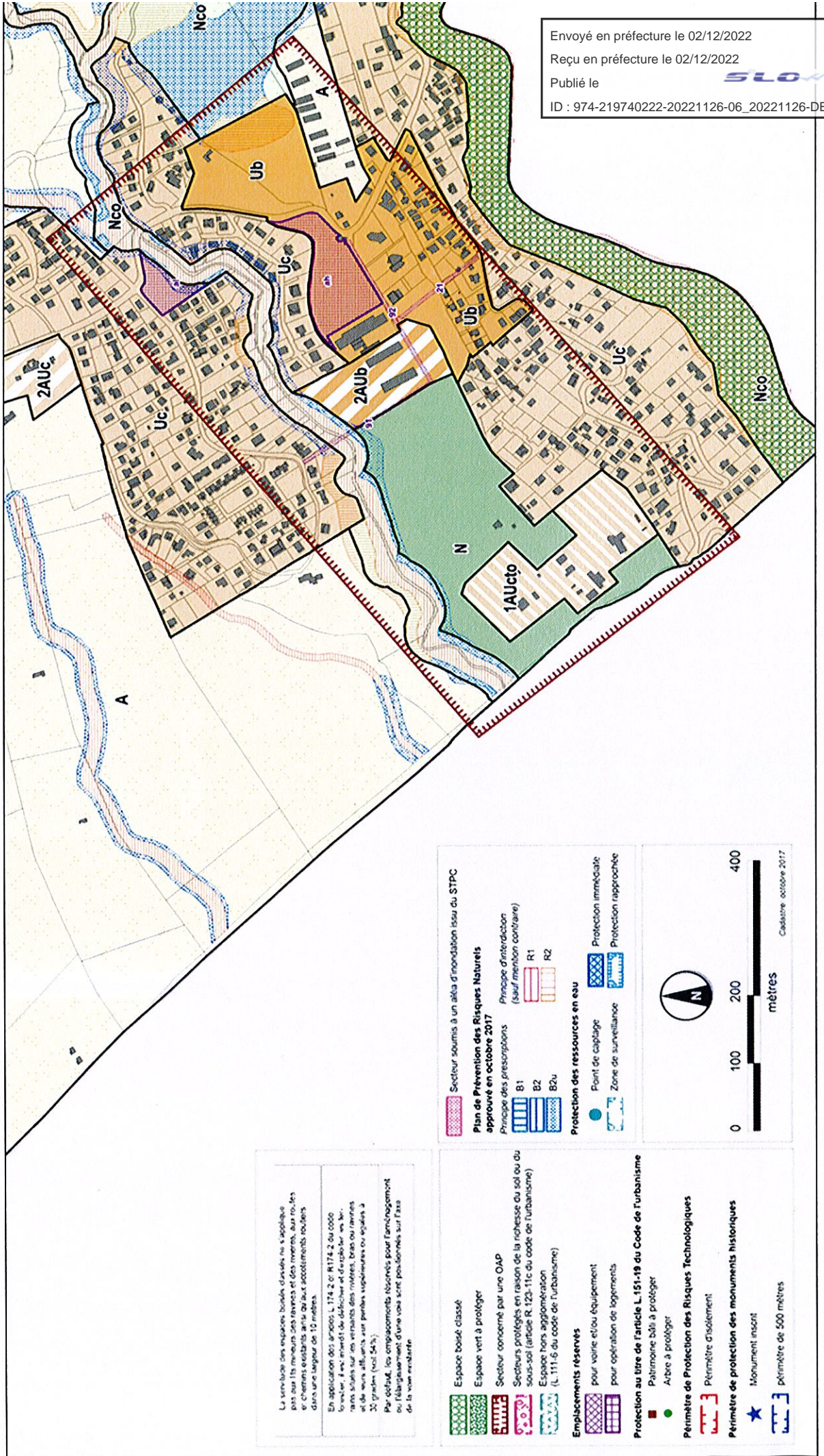
Publié le

SLO

ID : 974-219740222-20221126-06_20221126-DE



Annexe 2 : Extrait du PLU – cartographie du secteur



La servitude des espaces bordés d'eau ne s'applique pas aux lits mineurs des rivières et des ruisseaux, aux rochers et chemins existants ainsi qu'aux accotements routiers dans une largeur de 10 mètres.

En application des articles L. 174.2 et R174.2 du Code de l'urbanisme, les servitudes de débordement et de rive en lit majeur s'appliquent sur les rivières, bras ou ramennes et de leurs affluents, sur pentes supérieures ou égales à 30° (hors 50%).

Par défaut, les emplacements réservés pour l'aménagement ou l'alignement d'une voie sont positionnés sur l'axe de la voie existante.

- Espace boisé classé
- Espace vert à protéger
- Secteur concerné par une OAP
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R. 123.11c du code de l'urbanisme)
- Espace hors agglomération (L. 111-6 du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés pour voirie et/ou équipement
- pour opération de logements
- Protection au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre à protéger
- Périmètre de Protection des Risques Technologiques
- Périmètre d'isolement
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument inscrit
- Périmètre de 500 mètres

Secteur soumis à un aléa d'inondation issu du STPC

Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé en octobre 2017

Principe des prescriptions (sauf mention contraire)

- B1
- B2
- B2u
- R1
- R2

Protection des ressources en eau

- Point de captage
- Protection immédiate
- Protection rapprochée

N

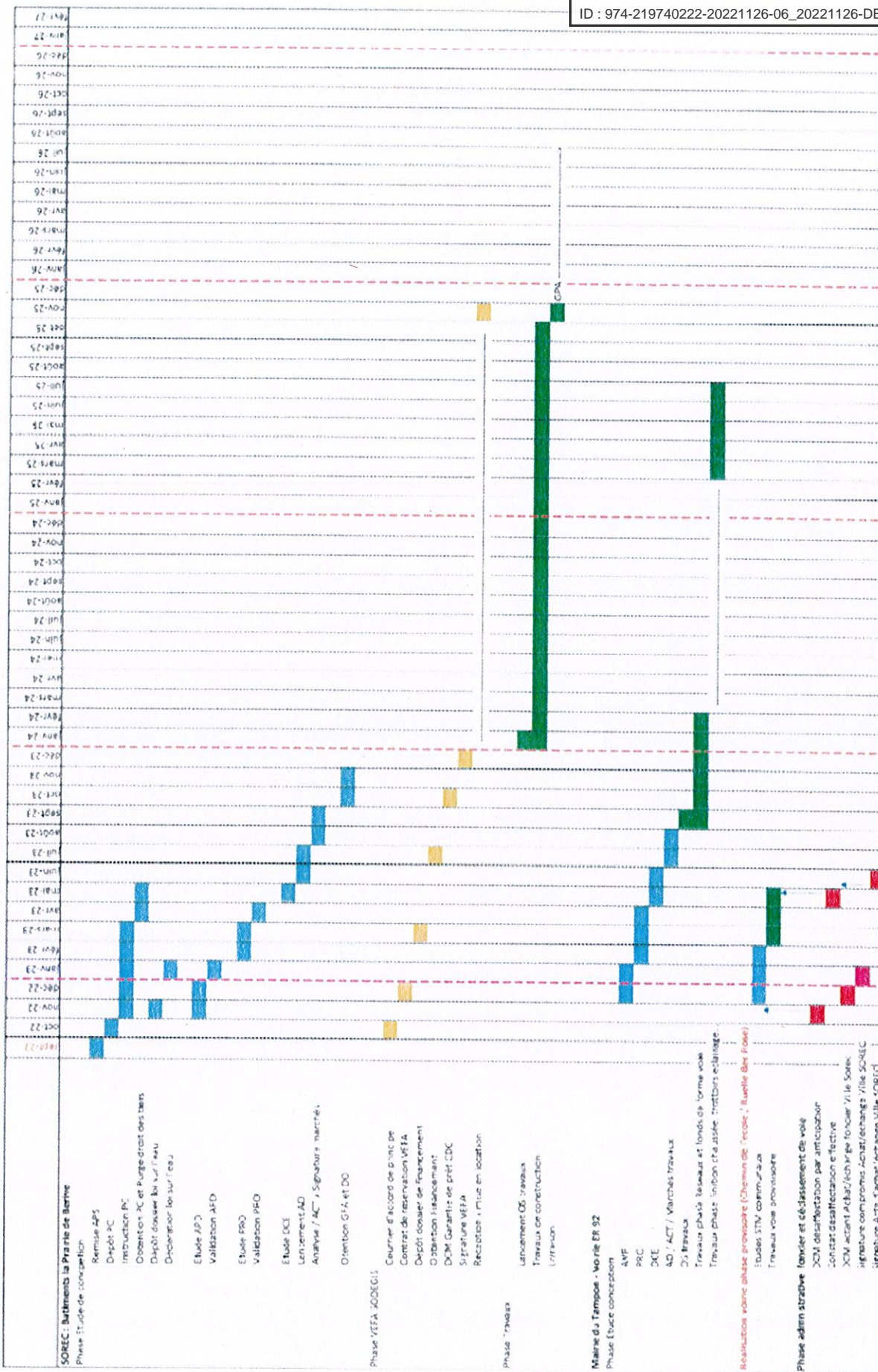
0 100 200 400 mètres

Cadastré octobre 2017

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
 Reçu en préfecture le 02/12/2022
 Publié le
 ID : 974-219740222-20221126-06_20221126-DE



Annexe 3 : Calendrier prévisionnel « Prairie de Bérive »



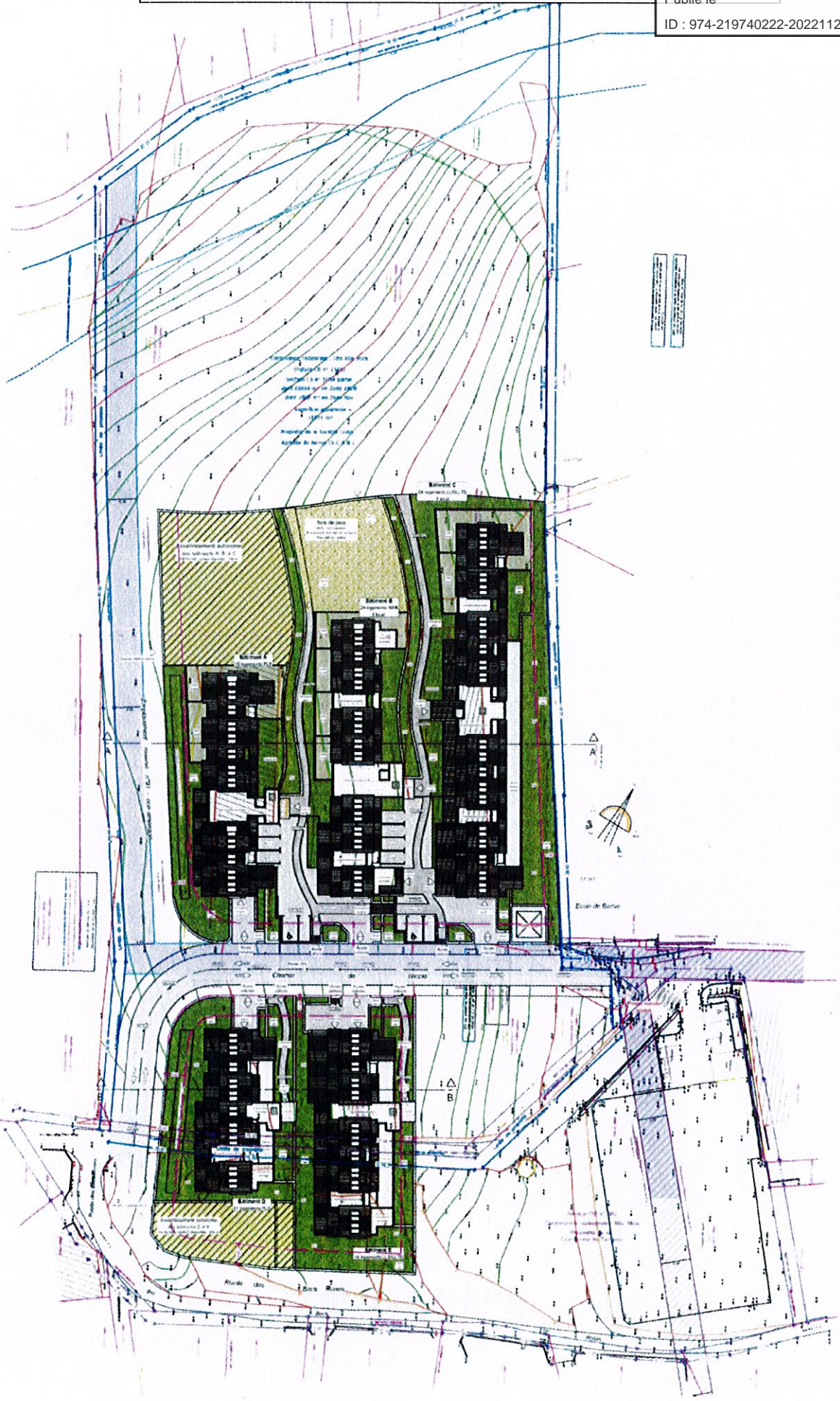
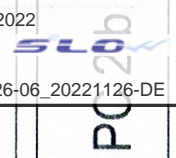
Annexe 4 : Plan masse « Prairie de Bérive »

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 974-219740222-20221126-06_20221126-DE



Echelle : 1/1700 e
Date : Septembre 2022
Phase : Permis de Construire

Plan : Plan masse général avec relevé topographique

Modifications :

Résidence « La Prairie de Bérive »
88 logements et 3 commerces
Commune du Tampon - Bérive

